

SITE WEB DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE DU TRÉSOR PUBLIC

MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

L'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie est le garant du respect et de l'application du Code d'Éthique et de Déontologie des agents du Trésor Public. Conformément aux termes de l'article 25 du décret n° 2021- 454 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Économie et des Finances, il est chargé de :

- veiller au respect du Code d'Éthique et de Déontologie des agents du Trésor Public ;
- recevoir les plaintes des clients victimes de manquements aux règles d'éthique et de déontologie ;
- recevoir les plaintes des agents victimes de violations aux règles d'éthique et de déontologie ;
- mener toutes investigations et actions nécessaires au traitement des cas de manquements enregistrés ;
- proposer des sanctions et mesures appropriées suite aux manquements au Code d'Éthique et de Déontologie.

Conformément à l'arrêté n° 0238 /MEF/DGTCP du 17 Mai 2023 portant organisation de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public et fixant ses attributions, l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public comprend une Coordination, un Secrétariat Général, trois (3) Départements, six (6) Sections, douze (12) services et quatre (04) services rattachés.



Au titre de son fonctionnement, l'Observatoire est géré au quotidien par :

- ✓ un (01) Coordonnateur ;
- ✓ un (01) Coordonnateur Adjoint ;
- ✓ un (01) Secrétaire Général ;
- ✓ un (01) Secrétaire Général Adjoint ;
- ✓ trois (03) Chefs de Départements ;
- ✓ six (06) Chefs de Sections.